

Séance du 22 juillet 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt deux juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué s'est réuni, en session ordinaire, à la salle de réunions, sous la Présidence de Monsieur Pascal THEVENOUX, Maire.

Convocations en date du 17 juillet 2014

Présents : Pascal THEVENOUX, Xavier ANGLEYS, Martine LUSTIERE, Maurice COLLETTE, Christophe RONGET, Matthieu ADELIN, Lionel BEAUPERE, Didier CHARPIN, Ludovic GOGUE, Séverine LANDRE, Michelle LATOUR, Didier MAURICE, Amélie PAPILLON, Laurent TALON, Philippe SABOT

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Lionel BEAUPERE.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 20 juin 2014.

Monsieur le Maire propose l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour :

* devis enduit école maternelle

Le Conseil Municipal accepte cet ajout.

A L'ORDRE DU JOUR

Garderie périscolaire

Adoption du règlement : Après présentation des grandes lignes par Séverine LANDRE, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le règlement de la garderie périscolaire.

Régie pour la garderie périscolaire : Le Conseil Municipal autorise le Maire à créer une régie de recettes pour la vente des tickets de la garderie périscolaire :

Forfait 1h30 sans goûter : 2€

Forfait 1h30 avec goûter : 2.50€

Contrat aidé

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que conformément aux dispositions budgétaires, le poste d'employé technique à temps partiel en contrat CUI (Contrat Unique d'Insertion) a été pourvu et que la candidature de Monsieur Audric CHARPIN a été retenue. Le contrat et la convention avec CAP emploi sont effectifs depuis le 3 juillet 2014. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce contrat.

Décisions modificatives

Budget principal - Fonctionnement :

Suite à des dépenses complémentaires pour les récompenses du concours des maisons fleuries. Il convient de procéder aux virements de crédits suivants :

022- Dépenses imprévues

- 400€

6714- Bourses et prix

+ 400€

Extension de réseau électrique pour demande de CUB

Suite au dépôt d'un certificat d'urbanisme opérationnel pour la parcelle ZK5, au lieu-dit « Les Graves », une extension du réseau basse tension d'environ 80 m est nécessaire.

Dans le souci de conserver cette extension en domaine public, le Conseil Municipal accepte que la commune prenne en charge la contribution financière de 2 655,00 € correspondant à 45 % du coût des travaux.

Une demande de programmation de travaux sera faite auprès du Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier dès que la parcelle sera vendue.

Remboursement fioul ancien locataire - Loyer et caution maison communale

Suite au départ des locataires de la maison communale, il convient de leur rembourser une partie du fioul resté dans la cuve lors de leur départ soit 550 litres pour un montant de 487.74€. Ce montant sera remboursé à la commune par les futurs locataires. Le montant du loyer et de la caution restent inchangés à 366 euros

Motion de soutien à l'action de l'AMF

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'État sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'État, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de Pierrefitte sur Loire rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics. En outre, la commune de Pierrefitte sur Loire estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de Pierrefitte sur Loire soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'État,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

Le Conseil Municipal décide d'apporter son soutien à l'AMF.

Devis école maternelle

La toiture et les sous-bassements de l'école maternelle nécessitent des travaux. Suite à la réception de deux devis, l'entreprise GUERAUD a été retenue pour un montant de 2 785.20 TTC

Question diverses

Maisons fleuries

Suite à l'annulation du passage du jury le 11 juillet dernier pour cause de mauvais temps, la date a été reportée au jeudi 24 juillet à partir de 18 heures.

Lettre d'information

Après la présentation de ce mini bulletin par Christophe RONGET, le Conseil Municipal valide le contenu. Le tirage sera fait par le secrétariat et un contrat sera signé avec la Poste pour la distribution dans les foyers au plus vite.

Activeille

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de modifier la liste des personnes à contacter en cas de déclenchement des systèmes de sécurité.

1. Pascal THEVENOUX
2. Xavier ANGLEYS
3. Ludovic GOGUE
4. Lionel BEAUPERE

Situation hôtel

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la fin juin les loyers concernant l'hôtel restaurant sont à jour de paiement ; et d'une rencontre avec la directrice du SOSAC lundi prochain.

Compte Rendu de la réunion du 12/7 avec les résidents du camping

Le Conseil Municipal est informé qu'une réunion de présentation du règlement a été organisée avec les résidents permanents du camping. Suite à cette réunion, un groupe de résidents a été reçu en Mairie par le Maire et le 1^{er} adjoint. Ce groupe propose de travailler sur un projet de création d'une association en vue de contribuer à l'animation du camping. Le Conseil municipal réfléchira de son côté à cette proposition afin d'analyser le bien fondé et l'utilité de cette association.

Comité des fêtes

Suite au courrier du Comité des Fêtes, le Conseil Municipal donne son accord pour l'organisation d'un concours de pétanque le samedi 2 août à l'entrée du camping.

Divers

Demande de Matthieu ADELIN pour que les tarifs du camping soient visibles à l'extérieur du camping. Le panneau d'affichage actuel vétuste, doit être changé mais il n'a pas encore été remplacé.

Ludovic GOGUE signale que les escaliers d'accès à la digue du plan d'eau nécessitent d'être rénovés.